

Prévention incendie

Automne - Hiver 2009



Conseils de prévention

du Service de sécurité incendie

Utilisation, vérification et entretien de votre système de chauffage à combustible solide

32% des interventions de votre Service d'incendie en 2008 ont été des cas de feu de cheminée. Cela est lié directement par un manque d'entretien ou une mauvaise utilisation des systèmes de chauffage au bois résidentiel. Votre système comprend l'ensemble des pièces composant votre appareil incluant les conduits pour évacuer la fumée. Il y a trois grandes parties à ce système : Appareil de combustion, tuyau de fumée et la cheminée.

Voici des conseils importants sur ces trois parties qui peuvent limiter les risques de feu de cheminée :

Appareil de combustion

Utilisation :

- N'utilisez jamais de liquide inflammable pour démarrer un feu;
- Ne brûlez pas les déchets domestiques;
- Ne chargez pas à pleine capacité avec un feu couvant et languissant.

Vérification et nettoyage :

- Après avoir éliminé vos cendres de façon sécuritaire (contenant de métal avec couvercle posé sur un plancher incombustible), nettoyer à l'aide d'une brosse métallique l'intérieur de l'appareil;
- Vérifiez l'état des composantes de l'appareil et faites les ajustements ou réparations si nécessaire. (briques réfractaires, porte, déflecteur, etc.)

N.B. : Pour réduire la création de créosote, faites des petits feux vifs et très chauds. Lorsque vous allumerez votre bois de chauffage, utilisez des brindilles de bois très minces avec des feuilles de papier journal non glacées mises en boule et laissez brûler le feu en combustion rapide avec un bon apport d'air pendant 15 à 30 minutes. Ceci augmentera l'efficacité et réduira la production de créosote. Laissez brûler le chargement jusqu'à ce qu'il y ait une bonne braise rouge avant d'ajouter de nouveaux morceaux.

Tuyau de fumée

Nettoyage :

Vérifiez l'accumulation de résidus à l'intérieur de votre tuyau de fumée régulièrement en le frappant avec un tournevis. Si un bruit sourd se fait entendre, il est temps de le nettoyer incluant le ramonage de la cheminée

N.B. : Une accumulation de 1/8" à 1/4" de résidus constitue un risque de feu des conduits.

Cheminée

Ramonage :

Il est mentionné dans notre règlement municipal no 33-2002 que le ramonage doit se faire au moins une fois par année.

Si l'appareil fonctionne continuellement, il sera souhaitable de nettoyer la cheminée incluant les autres parties (tuyau de fumée et appareil) pour trois cordes de bois consommées.

N.B. : Si vous n'avez pas les outils nécessaires, faites appel aux services d'un ramoneur qui détient une assurance responsabilité commerciale.

En conclusion, utilisez votre système de chauffage judicieusement et inspecter les 3 parties régulièrement pour en tirer profit efficacement et de façon sécuritaire.

André Bolduc, préventionniste -

Service de sécurité incendie, Ville de Saint-Georges - andre.bolduc@ville.saint-georges.qc.ca - 418-228-6583